

PARTICIPATION ET SOCIOLOGIE ELECTORALES DANS L' AISNE en mai 1790 et juin 1791

Melvin EDELSTEIN

(William Paterson University of New Jersey)

Depuis le bicentenaire de la Révolution, les études électorales ont connu un remarquable essor. Toutefois la Picardie n'a pas encore bénéficié d'enquêtes du même ordre que celles effectuées en Bretagne et en Normandie (1). Bien que nous ayons étudié les élections de 1790 dans les trois départements picards, l'Aisne, l'Oise et la Somme, cet article n'abordera que l'Aisne. Il s'agit des élections cantonales de mai 1790 et de juin 1791, pour lesquelles nous analyserons la participation électorale, y compris la géographie du vote. Nous fournirons également la composition socio-professionnelle des électeurs, des administrateurs et, pour 1791, des députés.

L'Aisne, qui n'a guère attiré l'attention récente des historiens de la période révolutionnaire, mérite d'être mieux connue. Dans son ouvrage sur les élections révolutionnaires, Patrice Gueniffey s'est intéressé aux élections pour la Convention, mais il ne s'est pas penché sur les scrutins précédents (2). Les élections du Directoire restent à étudier (2 bis). Pourtant l'Aisne est un des rares départements à avoir conservé une belle série de procès-verbaux des assemblées primaires et électorales, pour le plus grand profit des chercheurs.

L'Aisne doit surtout sa notoriété au renom de quelques uns de ses députés. Saint-Just, après avoir été nommé électeur du canton de Blérancourt en 1790 et

1791, fut élu Conventionnel en 1792, devint membre du Comité de Salut Public et périt avec Robespierre. Condorcet et Thomas Paine, tous deux classés comme Girondins, furent également représentants du département à la Convention. Un peu moins connu, Jean Debry joua pourtant un rôle important dans cette assemblée.

L'Aisne mérite aussi d'être connue pour ses taux élevés de participation électorale, au moins en mai 1790 et juin 1791. Elle occupe le troisième rang d'une cinquantaine de départements, pour la période mars à octobre 1790, avec 70 - 71 % de votants, suivant de près l'Aube (73 %) et la Côte d'Or (71 %). Ces trois départements représentent la Champagne, la Bourgogne et la Picardie. Pour les scrutins de juin 1791, étudiés dans un échantillon d'une quarantaine de départements, l'Aisne vient encore en troisième position, aux côtés de la Haute-Vienne, avec un taux de participation de 36 %, les leaders étant toujours l'Aube et la Côte d'Or, avec 40 %. Toutefois pour la Haute-Vienne les données ne concernent qu'une minorité de cantons, alors qu'elles sont plus complètes et solides dans l'Aisne (3). Selon Patrice Gueniffey, le taux de participation électorale dans l'Aisne en août 1792 n'aurait été que de 17 %, ce qui n'en ferait plus un des départements de tête ; mais nous ne savons pas si ce dernier chiffre est absolument fiable.

Les élections de mai 1790

Ce furent les premières élections cantonales de la Révolution, qui suscitèrent un grand intérêt. Dans l'Aisne, le taux de participation des citoyens (70 - 71 %) fut sensiblement supérieure à la moyenne nationale (50 %). Il est vrai que les données ne concernent que trois des six districts, puisque les procès-verbaux des assemblées primaires nous manquent pour ceux de Chauny, Soissons et Guise - Vervins. (cf. tableau N 1)

Le vote le plus fort se situa à l'est, le plus faible au nord-ouest. Le district de Laon eut un taux de 80 %, ce chiffre étant atteint ou dépassé dans 9 des 13 cantons pour lesquels les données sont disponibles. Le district de Château-Thierry, au sud-est, suit de près avec 78 %, les 70 % étant atteints ou dépassés dans 8 des 11 cantons dont les chiffres sont connus. En dernière position, le district de Saint-Quentin au nord-ouest fut nettement en deça avec 50 - 51 %, soit 50 % ou plus dans 5 cantons sur 8.

Dans les trois districts les votes des campagnes l'emportèrent nettement sur ceux des citadins du chef-lieu. 44 % seulement à Laon, tandis que la moyenne du district était de 80 %, la participation atteignant même 90 % dans la partie rurale du canton de Laon (4). 50 % dans la ville de Château-Thierry, pour une moyenne de 78 % dans le district et même 81 % dans la partie rurale du canton du chef-lieu (5).

Dans 2 des 3 sections de la ville de Saint-Quentin, le taux de participation ne dépassa pas 29 %, alors que la moyenne du district était de 50 - 51 % (6). Cette nette supériorité du vote rural sur celui des villes fut d'ailleurs une des caractéristiques du scrutin de 1790.

Comment expliquer cette forte participation électorale dans l'Aisne et les nuances géographiques du vote en 1790 ?

La Constituante ayant laissé à la première assemblée électorale le choix du chef-lieu du département, entre Laon et Soissons, cet enjeu a pu contribuer à mobiliser davantage les citoyens, surtout

dans les districts de Laon et Soissons, plus indirectement dans celui de Château-Thierry, qui soutenait Soissons. Les assemblées des districts de Chauny et Guise devaient aussi fixer le siège de leurs administrations (Vervins l'emporta d'ailleurs à cette occasion sur Guise). Les votants du district de Saint-Quentin trouvèrent peut-être moins d'intérêt dans ces rivalités.

Par ailleurs les districts de Laon et Château-Thierry touchaient ceux de Sézanne et Epernay dans l'ouest de la Marne, où l'on observa la plus forte participation électorale pour ce département. La faiblesse du taux du district de Saint-Quentin s'expli-

que également par les chiffres particulièrement bas de la ville de Saint-Quentin elle-même (29 %), alors qu'il atteignit respectivement 50 % et 44 % dans les autres chef-lieux, Château-Thierry et Laon.

On note pour ces dernières villes une augmentation de la participation depuis les élections municipales de février 1790, où le taux n'avait été que de 31 % à Laon et de 47 % à Château-Thierry (7). L'accroissement du vote lors des cantonales présente un caractère exceptionnel, car généralement les taux les plus élevés furent enregistrés à l'occasion des premières élections municipales.

Tableau 1 : PARTICIPATION ELECTORALE DANS L' AISNE EN MAI 1790

	VOTANTS	CITOYENS ACTIFS	%	OBSERVATIONS
DEPARTEMENT	22 171	31 265- 31 463	70- 71	29 cantons plus une partie de 3 cantons sur 63 cantons
DISTRICT	VOTANTS	CITOYENS ACTIFS	%	OBSERVATIONS
1. CHATEAU-THIERRY	6 862	8 797	78	11 sur 13 cantons
2. CHAUNY	Manque		N/D	0 sur 7 cantons
3. SAINT-QUENTIN	4 677	9 155- 9 353	50- 51	6 cantons plus une partie de 2 cantons sur 8 cantons
4. GUISE	Manque		N/D	0 sur 10 cantons
5. LAON	10 632	13 313	80	12 cantons plus une partie d'un canton sur 14 cantons
6. SOISSONS	Manque		N/D	0 sur 11 cantons
TOTAL	22 171	31 265- 31 463	70- 71	

Tableau 2 : COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ELECTEURS EN 1790

DISTRICT	A g r i c u l t u r e	A f f a i r e s	L o i	I n d é t e r m i n é	Art is an/ Pet it Ent rep ren eur	R e n t i e r	C l e r g é	I n t P r o f s	M i l i t a i r e	M é d e c i n e	F i n a n c e / F i s c
1. Château-Thierry	26	13	28	8	4	5	7	4	1	1	2
2. Chauny	28	6	9	17	5	4	1	3	1	0	0
3. Saint-Quentin	59	27	7	4	1	4	0	2	1	0	2
4. Guise	58	31	15	7	4	7	2	0	0	3	0
5. Laon	51	20	24	15	13	8	2	3	7	2	1
6. Soissons	37	7	13	25	10	4	3	1	0	1	1
TOTAL	259	104	96	76	37	32	15	13	10	7	6
%	40	16	15	12	6	5	2	2	2	1	1

L'identité du département de l'Aisne se dégage de sa sociologie électorale. (cf. tableau N 2)

Parmi les électeurs, qui nommèrent les administrateurs puis les juges, dominaient les professions agricoles et les gens d'affaires, tandis que les hommes de loi étaient minoritaires. Avec quelque 40 %, les cultivateurs et laboureurs occupaient la première place, mais leur poids fut nettement plus important au nord qu'au sud du département (56 % dans le district de Saint-Quentin et 45 % dans celui de Guise-Vervins, contre un tiers seulement dans les districts de Laon, Soissons et Chauny et même 26 % dans celui de Château-Thierry, où les hommes de loi firent presque jeu égal). Si l'on ajoute 10 aubergistes, 6 meuniers et le

maître de poste aux artisans et petits entrepreneurs d'une part, et les 7 arpenteurs aux professions intellectuelles d'autre part, les représentants de l'agriculture atteignent 43 %, suivis de loin par les marchands et négociants (16 %). Ces deux premières catégories totalisent à elles seules 55 % des électeurs (59 % en leur adjoignant les autres professions rurales). Les hommes de loi suivent avec 15 % et aucun autre type de profession ne s'approche de ces trois groupes. Cependant nous ignorons la profession de 76 électeurs sur 655, soit 12 % (8).

Parmi les administrateurs de districts (cf. tableau N 3), les cultivateurs sont toujours en tête, mais cette fois les hommes de loi

suivent de près. D'ailleurs les autres professions agricoles ont disparu. Les cultivateurs sont 35 des 72 administrateurs, soit 35 % du total (9). Ils en représentent plus de la moitié dans les districts de Saint-Quentin, Chauny et Soissons. Gens d'affaires et cultivateurs passent cependant de 55 % des électeurs à 44 % des administrateurs, désormais talonnés par les hommes de loi, qui remontent d'un septième des électeurs à un tiers des administrateurs. La basoche passe à la première place dans les districts de Laon, Guise et devient majoritaire à Château-Thierry. Les gens d'affaires tombent à 10 %, le clergé à 4 %. Il y a toutefois 8 administrateurs sur 72, soit 11 %, dont la profession n'est pas déterminée.

Tableau 3 : COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS DE DISTRICT EN 1790

DISTRICT	Ag	Loi	Ind	Aff	Cler	Agent de Fisc/Finances	Rentier	Artisan	Mil	Prof Int
Chauny	6	2	1	1	1	0	1	0	0	0
Soissons	6	3	1	0	0	1	0	1	0	0
Laon	2	5	2	1	0	0	0	0	1	1
Château-Thierry	3	7	0	0	2	0	0	0	0	0
Guise	2	5	0	4	0	1	0	0	0	0
Saint-Quentin	6	1	4	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	25	23	8	7	3	2	1	1	1	1
%	35	32	11	10	4	3	1	1	1	1

Ce que Lynn Hunt appelle "la nouvelle classe politique" était constituée avant tout d'avocats, notaires et professionnels urbains (10). A priori l'exemple de l'Aisne ne conforte guère sa thèse, puisque les cultivateurs y prirent la tête des électeurs et des administrateurs de district. Il est vrai que la composition des *directoires permanents* de district, chargés de leur gestion quotidienne, fit davantage place aux "gens à talents". Ainsi trois sur quatre membres des directoires

de Château-Thierry, Soissons et Guise-Vervins furent des hommes de loi en 1790 ; mais trois sur quatre des cultivateurs à Saint-Quentin, et à Chauny et Laon on ne trouvait qu'un homme de loi sur quatre membres (un sans profession déterminée dans chacun). Enfin ne furent élus *procureurs syndics* que des hommes de loi (11).

Parmi les administrateurs du **département**, les hommes de loi furent prépondérants (17 sur 36, soit 47 %), les cultivateurs en

minorité (19 %). Cultivateurs et gens d'affaires ne dépassaient pas le quart du conseil et toutes les autres professions étaient loin derrière (celle-ci est indéterminée pour trois administrateurs). Le *directoire permanent* nommé en son sein par le conseil, chargé de la gestion du département, comportait quatre hommes de loi sur huit (50 %), ainsi qu'un militaire, un ingénieur attaché aux fabriques de Saint-Gobain, un prier-curé, et nous ignorons la profession du dernier (12).

Tableau 4 : COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS DU DEPARTEMENT EN 1790

PROFESSION	NOMBRE	POURCENT
1. Hommes de loi	17	47
2. Agriculture	7	19
3. Professions intellectuelles	3	8
4. Indéterminé	3	8
5. Gens d'affaires	2	6
6. Militaires	2	6
7. Rentier	1	3
8. Clergé	1	3

C'est donc plutôt au niveau de l'administration du département que l'exemple de l'Aisne est susceptible de conforter l'hypothèse de Lynn Hunt concernant "la nouvelle classe politique".

Si nous pouvons étudier la sociologie électorale en 1790, il nous est en revanche impossible de mettre en lumière la signification politique des résultats électoraux. Sans partis politiques, candidats déclarés ni programmes électoraux, les élections révolutionnaires paraissent a priori dénuées de sens. Qui gagna ? Quel courant prit le pouvoir ? Nous sommes convaincu qu'il doit être possible de mieux comprendre ces résultats. Il y eut d'emblée des luttes pour le pouvoir. Soissons et Laon s'affrontèrent pour le chef-lieu du département et la seconde ville l'emporta. Même rivalité pour le chef-lieu de district entre Guise et Vervins, qui battit sa rivale. Chauny remporta la victoire dans son district. Pour établir l'égalité de la représentation, l'assemblée électorale du département décida de nommer six administrateurs dans chacun des

six districts. Le conseil du district de Guise - Vervins choisit un administrateur par canton rural et deux pour ceux des villes de Guise et Vervins. L'assemblée électorale du district de Chauny nomma deux administrateurs par canton et un dans chacun des cantons de Blérancourt et Genlis. Même si l'on compte au minimum deux nobles et un curé parmi les administrateurs du département, il est certain que la noblesse et le clergé ont perdu le pouvoir, désormais aux mains d'une nouvelle élite composée d'hommes de loi, cultivateurs, gens d'affaires ainsi que de quelques militaires, rentiers et représentants des professions intellectuelles.

Grâce à un texte de la Société des Amis de la Constitution de Soissons, seul club jacobin existant dans l'Aisne au printemps 1790, nous avons un jugement politique sur le résultat des élections. Dans une adresse à l'Assemblée Nationale datée du 10 février 1791 et diffusée dans le réseau des clubs, les Jacobins de Soissons ont ainsi condamné les choix du corps électoral, qui aurait, selon eux, nommé comme

administrateurs des districts et du département des "ennemis de la Constitution" (13).

Ce jugement n'est-il pas trop sévère ? Peut être les clubistes n'apprécient-ils pas la présence au département de deux ci-devant nobles, De Jomaron et Louis-Etienne Beffroy, ainsi que celle de l'ancien conseiller au bailliage de Laon et représentant du tiers état à l'assemblée provinciale de 1787, André-Gabriel-César Laurent. Il est possible qu'ils aient déploré le choix du procureur-général-syndic de l'Aisne, Jean-François Blin de la Chaussée, avocat à Soissons et antérieurement procureur-syndic du tiers-état. En revanche on note que trois administrateurs élus en 1790 devinrent députés à la Législative en 1791 (Jean-Antoine-Joseph Debry, Nicolas-Marie Quinette et Guillaume Ducreux de Saint-Simon ainsi que Jean-Jacques Fiquet, procureur-syndic du district de Soissons). Quatre administrateurs du département élus en 1790 devaient représenter l'Aisne à la Convention : Debry et Quinette, mais également Louis-Etienne Beffroy et Pierre Loysel.



PROCES-VERBAL

DE l'Assemblée Électorale du Département de l'AISNE, tenue à Chauny,

Du Lundi 17 Mai 1790, huit heures du matin.

Tableau 5 : PARTICIPATION ELECTORALE DANS L' AISNE EN JUIN 1791

	VOTANTS	CITOYENS ACTIFS	%	OBSERVATIONS
DEPARTEMENT	22 521	63 148- 63 354	36	56 cantons plus une partie de 5 cantons sur 65 cantons
DISTRICT	VOTANTS	CITOYENS ACTIFS	%	OBSERVATIONS
1. CHAUNY	2 015	8 101	25	tous les 7 cantons
2. SAINT-QUENTIN	1 491	8 557- 8 656	17	6 cantons plus une partie d'un canton sur 8 cantons
3. SOISSONS	3 378	9 819	34	11 sur 12 cantons
4. VERVINS	4 452	11 769- 11 843	38	6 cantons plus une partie de 4 cantons sur 10 cantons
5. CHATEAU- THIERRY	4 416	10 247- 10 280	43	12 sur 13 cantons
6. LAON	6 769	14 655	46	14 sur 15 cantons
TOTAL	22 521	63 148- 63 354	36	

Les élections de juin 1791

On constate un effondrement du vote lors des premières élections législatives de juin 1791. Mais avec une participation de 36 %, l'Aisne demeura nettement au dessus de la moyenne nationale de 23 % (14). Dans un échantillon de 40 départements, l'Aube et la Côte d'Or étaient en tête avec 40 % chacun, suivis de la Haute-Vienne et de l'Aisne à 36 % (mais les données sont nettement plus solides pour l'Aisne que pour la Haute-Vienne).

Comme l'année précédente, le vote le plus fort se situa à l'est, le

plus faible au nord-ouest. Le record de participation appartient au district de Laon (46 %), suivi de ceux de Château-Thierry (43 %) et de Vervins (38 %). Soissons se plaça légèrement en deçà (34 %), Chauny et Saint-Quentin loin derrière avec respectivement 25 % et 17 %.

Cette fois la participation des citadins l'emporta généralement sur celle des ruraux. Ce fut le cas dans trois des six districts (Saint-Quentin, Soissons et Vervins). En revanche dans ceux de Chauny, Château-Thierry et Laon, les chefs-lieux furent devancés par leurs districts.

Comment expliquer ce vote relativement fort de l'Aisne et ses particularités géographiques en juin 1791 ?

Le taux élevé de curés assermentés pourrait expliquer le vote d'ensemble du département, mais on n'enregistre aucune corrélation entre la géographie du vote et celle des jureurs (15). Ainsi le district de Chauny, en tête pour le pourcentage de curés assermentés n'est qu'au cinquième rang pour la participation électorale. Au niveau de l'ensemble de l'Aisne, on ne voit guère plus de rapport entre le vote et le réseau de clubs de Jacobins encore bien

peu dense dans le département au printemps 1791. La relation entre le vote et la présence d'un club dans une ville n'est pas toujours aisée à établir. Deux chefs-lieux de district, Soissons et Vervins, ainsi que la petite cité de Marle, pourvus d'une société jacobine, l'emportèrent en effet en votes sur le reste du ressort. Mais ce fut l'inverse pour Laon et Château-Thierry. Le club de Chauny ne fut établi qu'après les élections et l'on ignore la date exacte de création de celui de Saint-Quentin (16).

La forte participation en mai 1790 et juin 1791 pourrait plutôt s'expliquer par les structures agraires et communautaires du département. L'Aisne, surtout dans sa partie méridionale, était une région de grande culture. C'était aussi un pays de communautés agglomérées et les tradi-

tions communautaires ont pu contribuer au vote rural. De plus l'absence de grande ville (seule Saint-Quentin dépassait alors les 10 000 habitants) a sans doute limité le phénomène d'abstention. Ayant eu lieu le 19 juin 1791, juste avant la fuite de la famille royale, le vote n'a pas pu être troublé, comme en maints autres départements, par l'annonce de ce grave évènement.

* * * * *

La composition socio-professionnelle des électeurs nommés en 1791 est à peu près identique à celle de 1790. Les professions agricoles et les gens d'affaires demeurent prépondérants, les hommes de loi minoritaires. Avec 39 %, les cultivateurs sont toujours en tête, mais le chiffre varie entre le district de Saint-

Quentin, où ils représentent la moitié, et celui de Soissons où ils ne sont que 31 %. Ils sont passés de 26 % à 38 % dans le district de Château-Thierry, mais descendus de 45 % à 37 % dans celui de Vervins. Dans les ressorts de Chauny et Laon on en trouve deux sur cinq. Si l'on ajoute les 11 meuniers, les 10 aubergistes, les 2 maîtres de poste parmi les artisans et les petits entrepreneurs; et les 8 arpenteurs dans la catégorie des professions intellectuelles, l'ensemble des métiers ruraux représente quelque 44 %. Les marchands et négociants suivent de loin avec 17 %. Cultivateurs et gens d'affaires totalisent 56 % et même 61 % avec tous les ruraux. Les hommes de loi sont tombés de 15 à 10 %. Toutefois 94 électeurs sur 705, soit 13 %, sont de profession indéterminée (17).

Tableau 6 : COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ELECTEURS EN 1791

DISTRICT	A g r i c u l t u r e	A f f a i r e s	I n d é t e r m i n é	L o i	Art i s a n/ Pet it Ent rep ren eur	R e n t i e r	C l e r g è	I n t P r o f s	M i l i t a i r e	M é d e c i n e	F i n a n c e / F i s c
1. Chauny	32	8	18	11	4	3	1	3	0	0	0
2. Saint- Quentin	55	27	12	1	2	2	3	4	0	1	2
3. Soissons	32	11	23	11	8	3	9	1	5	0	0
4. Vervins	55	42	18	11	6	10	3	1	2	1	1
5. Château- Thierry	41	16	5	20	7	8	3	4	1	2	1
6. Laon	63	16	18	15	14	10	6	3	5	4	1
TOTAL	278	120	94	69	41	36	25	16	13	8	5
%	39	17	13	10	6	5	4	2	2	1	1

S'il y eut peu de changements dans la composition socio-professionnelle des électeurs, ils furent pourtant le plus souvent des hommes nouveaux, puisque 73 % d'entre eux ne l'avaient pas été en 1790. Ce chiffre est certes inférieur à ceux du Finistère (87 %), de l'Ile-et-Vilaine (88 %) ou de la Côte d'Or (81 %), mais plus élevé qu'à Paris, où l'on retrouva la moitié des électeurs de l'année précédente. Les résultats électoraux de l'Aisne témoignent donc d'un appréciable renouvellement des élites.

Nous connaissons assez mal les changements produits par le renouvellement par moitié des administrateurs des districts et du département. Pour les districts de Vervins, Soissons et Château-Thierry, deux administrateurs sur vingt seulement furent réélus, soit 10 %. Le nouveau procureur-syndic du district de Soissons était un ancien administrateur du ressort. Aucun des administrateurs du département ne fut réélu, mais quatre sur vingt des nouveaux membres étaient d'anciens administrateurs de district et deux autres des Constituants. Là encore la rotation des élites paraît attestée dans l'Aisne.

Les résultats électoraux ont également modifié la sociologie des administrateurs de district (18). Les hommes de loi y sont

passés au premier rang à 30 % (avec 32 %, ils n'étaient qu'au second rang en 1790). Les gens d'affaires sont montés de 10 % à 20 %, mais les cultivateurs sont tombés de 35 % à 15 %. Dans 3 cas sur 20, soit 15 %, la profession reste indéterminée. Cependant nos résultats ne portant que sur 3 des 6 districts ne sont pas très fiables.

Parmi les administrateurs du département en 1791, les hommes de loi sont devenus nettement majoritaires, passant d'un peu moins de la moitié en 1790 à environ les deux-tiers. L'accroissement de la bazoche est due avant tout à la disparition des professions intellectuelles, des militaires, des gens d'affaires et du clergé. Les cultivateurs représentaient toujours un cinquième. Pour 2 administrateurs sur 20 la profession reste indéterminée (19).

* * * * *

Les hommes de loi furent également majoritaires parmi les députés de l'Aisne à l'Assemblée Législative, représentant la moitié des élus et de leurs suppléants (mais ils avaient été deux tiers des Constituants originaires du département). Les professions intellectuelles formaient un quart des députés de 1791, les cultivateurs un sixième (ils avaient été

un tiers des Constituants). Il y eut également un négociant et, parmi les suppléants, un militaire et un homme d'affaires (20). Ainsi les deux tiers des Constituants de 1789 puis les trois quarts des Législateurs de 1791 ayant été des hommes de loi ou des représentants des professions intellectuelles, l'Aisne corrobore l'analyse d' A. Cobban, selon lequel 69 % - 73 % des députés auraient été des propriétaires d'office, des hommes de loi et des professionnels (21).

Les trois quarts des députés et de leurs suppléants élus en 1791 avaient déjà eu l'expérience du pouvoir local, notamment comme administrateurs du département (un tiers des députés et un quart de leurs suppléants). On trouve aussi l'ancien procureur syndic du district de Soissons, le président du tribunal du district de Chauny et deux juges de paix. Trois députés et un suppléant avaient été édiles municipaux, un autre suppléant commandant de la garde nationale de Chauny. Seulement deux députés et un suppléant n'avaient jamais détenu de mandat électif local.

Qui avait gagné les élections de 1791 ? Nous ne pouvons répondre. Nous ne savons même pas combien de députés furent des Jacobins. Les hommes de loi, les citadins l'avaient emporté. Sept sinon huit des douze députés et

Tableau 7 : COMPOSITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS DU DEPARTEMENT EN 1791

PROFESSIONS	NOMBRE	POURCENT
1. Hommes de loi	13	65
2. Agriculture	4	20
3. Indéterminé	2	10
4. Rentier	1	5

et trois des quatre suppléants venaient des villes. Soissons l'emporta sur Laon, puisque le chef-lieu du département n'eut ni député ni suppléant, alors que sa rivale malheureuse de 1790 avait deux députés. (Mais deux députés et un suppléant représentèrent le district de Laon). Quatre autres chef-lieux de district eurent un député, un cinquième un suppléant. Château-Thierry et Saint-Quentin eurent chacun un député et un suppléant. Chauny n'eut qu'un suppléant, Carlier, magistrat au chef-lieu, mais habitant le canton de Coucy, où avaient été placées les administrations judiciaires du district.

Conclusion

L'étude de la participation et de la sociologie électorales dans l'Aisne en mai 1790 et juin 1791 permet d'apprécier tout l'intérêt de ce département picard, qui mérite d'être mieux connu, d'abord pour la richesse de ses documents électoraux. L'Aisne s'est signalée par des taux de participation élevés à ces élections cantonales, surtout dans sa partie orientale. Les structures agraires et communautaires de ce pays de grande culture, pour une part, ont probablement contribué à l'importance du vote rural, tandis que le tissu de villes modestes n'a pas entraîné un phénomène d'abstention démesuré. Si les cultivateurs et les gens d'affaires ont logiquement représenté la majorité des électeurs, les hommes de loi leur ont largement fait concurrence dans les conseils de districts et plus encore du département. Trois quarts des députés élus en 1791 appartenaient aux "gens à talents", hommes de loi et professions intellectuelles. On note peu de changements dans la sociologie électorale, mais un appréciable renouvellement des individus d'une année à l'autre. Quant au sens politique des résultats électoraux, seule une connaissance approfondie de

l'histoire locale peut nous permettre d'y accéder. C'est donc aux historiens du département de nous aider à défricher le sujet.

NOTES :

(1) Melvin EDELSTEIN, "La réception de la Révolution en Bretagne : étude électorale", dans *Pouvoir local et révolution*, s. d. Roger Dupuy, Rennes, 1995, p. 193 - 207. Melvin EDELSTEIN, "La réception de la Révolution en Normandie : étude électorale", dans *Mélanges Claude Mazauric*, à paraître.

(2) Patrice GUENIFFEY, *Le nombre et la raison : la Révolution et les élections*, Paris, 1993, p. 167.

(2 bis) Un étudiant de Valenciennes a entrepris l'étude de ces derniers fonds pour un mémoire de maîtrise (N.D.L.R.)

(3) Olivier AUDEVART, "Les élections en Haute-Vienne pendant la Révolution", mémoire de maîtrise, Limoges, 1988, p. 280 - 281.

(4) A.D. Aisne, L 1650 ; A.N., F 1c III Aisne, 1 (citoyens actifs)

(5) A.D. Aisne, L 1950 - 1951.

(6) A.D. Aisne, L 630 - 631

(7) Pour Laon, voir A.D. L 1651 et A.N. F 1c III Aisne 1 (citoyens actifs). Pour Château Thierry, voir A.N. F 1c III Aisne 1.

(8) A.N. F 1c III Aisne 1. Les noms de MM. les Députés à l'Assemblée Electorale du département de l'Aisne se trouvent dans le procès-verbal imprimé de l'assemblée électorale, p. 86 - 126.

(9) A.D. Aisne, L 629. A.N. F 1c III Aisne 1.

(10) Lynn Hunt, *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, Berkeley, 1984, p. 153 - 155.

(11) A.N. F 1b II Aisne 1.

(12) A.D. L 628 : A.N. F 1c III Aisne 1. Pour le Directoire du département,

voir A.N. F 1b II Aisne 1.

(13) Michael KENNEDY, *The Jacobin Clubs in the French Revolution*, 2 vol., Princeton, 1982 - 1988, I, p. 218.

(14) A.D. Aisne, L 634 - 639 ; L 1721 (ville de Coucy) ; L 733 (citoyens actifs de la ville de Soissons et ceux du district de Vervins) ; L 1952 (citoyens actifs de Viels-Maisons).

(15) Timothy TACKETT, *Religion, Revolution and Regional Culture in Eighteenth-Century France*, Princeton, 1986, p. 53 - 54 et p. 308.

(16) Jacques BERNET, "Aux sources de la sociabilité politique contemporaine : les clubs de Jacobins sous la Révolution française (l'exemple champenois et picard)", *A.H.R.F.*, N 266, septembre-octobre 1986, p. 477 - 497 ; Jacques BERNET, "La sociabilité politique en Picardie sous la Révolution française", *Revue du Nord*, N 71 (juillet-décembre 1989, p. 615-633. Jean BOUTIER et Philippe BOUTRY, "Les sociétés populaires : un chantier ouvert", *A.H.R.F.*, N 266, 1986, p. 365 - 398 ; *Atlas de la Révolution française*, N 6, Les sociétés politiques, s.d. Jean BOUTIER et Philippe BOUTRY, Paris 1992, p. 77.

(17) A.D. Aisne, L 640 ; L 1721 ; L 636, L 637 et L 641.

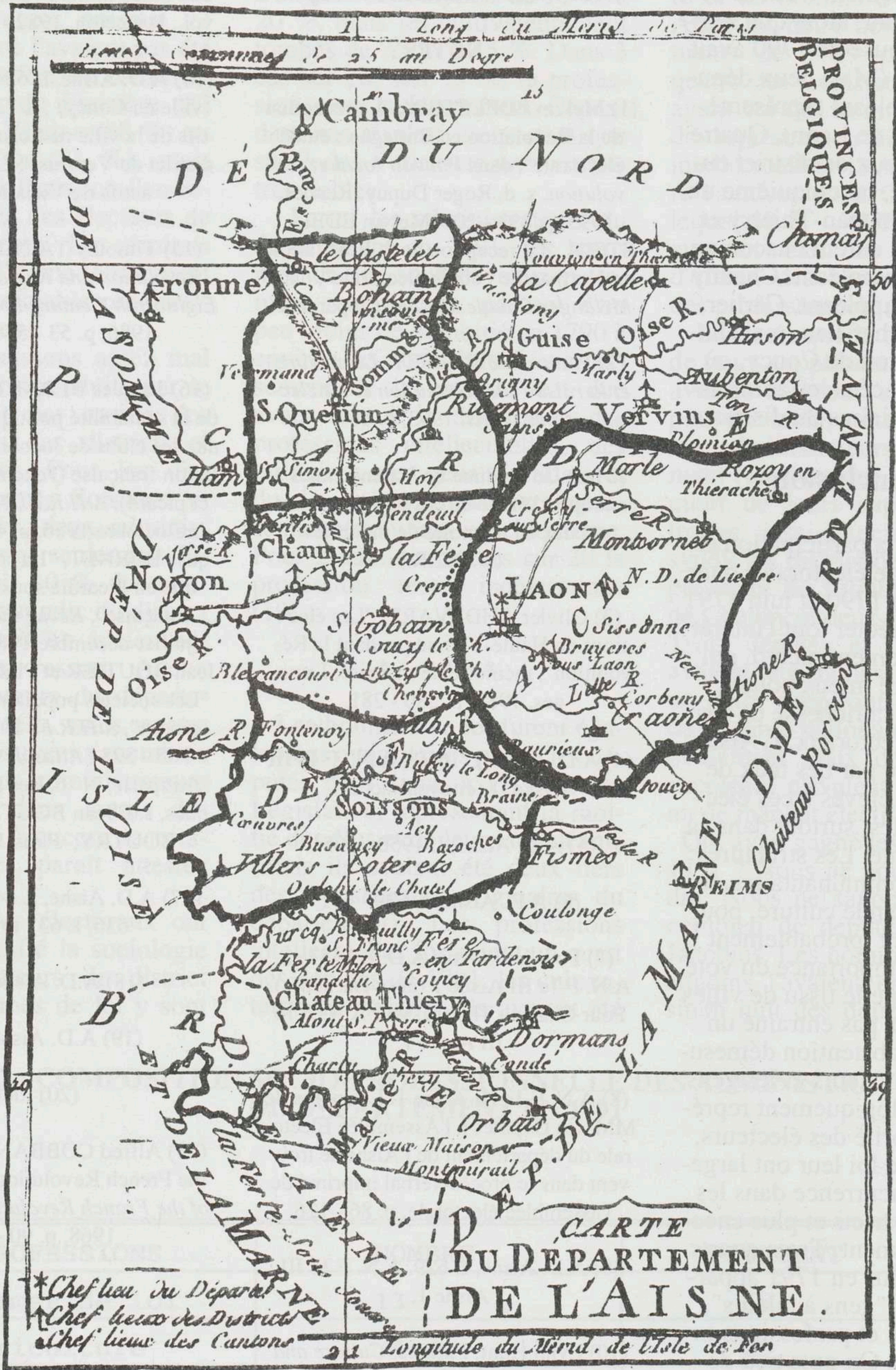
(18) A.D. Aisne, L 641.

(19) A.D. Aisne, L 640

(20) Idem

(21) Alfred COBBAN, "The myth of the French Revolution" dans *Aspects of the French Revolution*, New York, 1968, p. 90 - 111.





Le département de l'Aisne sous la Révolution, divisé en 6 districts de 1790 à 1795
 (A.D. Aisne, III, VI)